

Direction des Affaires Juridiques et de
l'Administration Locale

Bureau de l'Administration Générale
et de l'Utilité Publique

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

REÇU LE

15. JUIN 2010

Amiens, le 7 juin 2010

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte à la S.A. DEN HARTOGH AMIENS, zone industrielle de Longpré-les-Amiens C.D. 412 à AMIENS (80080), de sa déclaration du 8 février 2010 portant sur son projet d'installation d'un nouveau bâtiment de type "bâtiment modulaire", à usage de bureau et d'accueil des clients, en lieu et place du bâtiment de traitement physico-chimique, pour son site sis sur le territoire de la commune d'ARGOEUVES, zone industrielle de Longpré-les-Amiens, parcelles cadastrées section ZC n° 27p, 28p et 358p.

Ce projet n'est pas de nature à entraîner une modification de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 21 octobre 1991 qui demeure toujours valable.

Pour le Préfet et par délégation,
l'attaché chef de bureau,

Nicolas GRENIER

Copie adressée à :

Monsieur le maire d'ARGOEUVES

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Picardie

Inspecteur des installations classées

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme

Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'emploi de Picardie

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Somme

Bureau Interministériel Régional de Défense et de Sécurité Civile

Agence de l'eau Artois Picardie